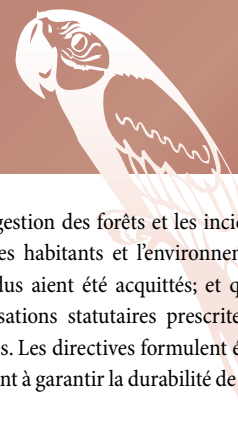


Quoi de neuf sous les tropiques?



Résumé
par
Alastair
Sarre

Les données commerciales arrivent (lentement)

Steven Johnson du Secrétariat a présenté les 'Eléments pour l'examen annuel et l'évaluation de la situation mondiale des bois, 2003' à la trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Yokohama en novembre dernier (voir à la page 16 le compte rendu de la session). Il a fait savoir que la valeur totale des importations par les consommateurs de tous les produits de bois tropicaux confirmerait la tendance de ces dernières années et resterait stable, ou même augmenterait légèrement en 2003. Les deux composantes du total de cette valeur commerciale ont continué de converger, celle des produits ligneux de transformation secondaire (PLTS) dans les importations des consommateurs augmentant, tandis que celle des produits de base demeure stable. Il a également fait observer que, dans l'ensemble, le rôle des forêts tropicales naturelles dans l'approvisionnement en produits ligneux diminuait: les forêts naturelles ont fourni 80% du bois, tous produits confondus, en 1991, mais à peine environ 40% en 2003, la plupart des PLTS et une proportion croissante de produits de base étant originaires de plantations. Néanmoins, les forêts tropicales naturelles restent encore les principaux fournisseurs de matière première ligneuse dans de nombreux pays producteurs. Dr Johnson a signalé que de nombreux pays membres continuent à soumettre tardivement leurs données sur leur production et leur commerce de bois, bien que la Bolivie, le Ghana, le Honduras, le Togo et le Suriname aient tous fourni des informations de bonne qualité. L'Examen annuel de 2003 sera mis au point et publié (en anglais, français et espagnol) dans la première moitié de 2004; pour en commander un exemplaire, il suffit d'envoyer un message à itto-stats@itto.or.jp.

Directives en matière d'achats

L'Agence danoise pour la protection de l'environnement au ministère de l'environnement a émis des directives environnementales pour les achats de bois tropicaux. Rédigées à l'origine en danois et récemment traduites en anglais, ces directives visent à "rendre plus facile aux institutions publiques et semi-publiques de s'assurer que les bois tropicaux qu'elles achètent ont été produits légalement et de manière durable".

Ces directives précisent que la plupart des bois tropicaux "ont une bonne durabilité naturelle, ne portent pas atteinte à l'environnement et peuvent être utilisés à l'extérieur sans traitement aux produits de préservation, etc. En outre, beaucoup de bois tropicaux présentent un certain nombre de qualités esthétiques et sont très résistants". Elles mentionnent des types de bois moins connus "qui sont plus faciles à obtenir [que certaines espèces plus en vogue] de sources légale et sous aménagement forestier durable [et] qui conviennent souvent tout aussi bien [aux mêmes utilisations] ... Les acheteurs peuvent donc aider à protéger les forêts en demandant du bois ayant des propriétés et des caractéristiques techniques particulières, au lieu de simplement demander du bois d'une ou d'un petit nombre d'espèces particulières."

Pour contrôler la légalité, les directives recommandent que les acheteurs stipulent (au minimum) ce qui suit: que le producteur ait eu le droit et les permis nécessaires pour abattre des arbres de l'espèce, de la classe et des dimensions données; que le producteur ait respecté toutes les dispositions de la loi nationale

pertinente concernant la gestion des forêts et les incidences de la gestion forestière sur les habitants et l'environnement; que tous les impôts et taxes dus aient été acquittés; et que toutes les déclarations et autorisations statutaires prescrites par les autorités aient été obtenues. Les directives formulent également des recommandations visant à garantir la durabilité de la gestion forestière.

La publication *Purchasing tropical timber: environmental guidelines* (version anglaise) peut être téléchargée du site www.frontlinien.dk/ukindex.asp

Moindre importance des impacts à court terme

Dans un article paru dans *Biodiversity and Conservation* (12: 1445-1453, 2003), Fredericksen et Putz suggèrent que les prescriptions de gestion forestière qui insistent sur la minimisation des perturbations et l'ouverture de trouées dans la canopée—le paradigme de la 'phase de régénération'—"finissent par importuner vu les preuves qui s'accumulent sur l'importance des perturbations cataclysmiques naturelles et anthropiques dans de nombreuses forêts tropicales". A leur avis, quelle que soit la façon dont l'exploitation forestière s'effectue, ses impacts primaires sont mineurs comparés aux impacts secondaires qu'elle peut avoir, par exemple, lorsqu'elle facilite l'accès de colons et de braconniers et qu'elle rend la forêt plus vulnérable au feu. De plus, de nombreuses espèces de valeur, comme *Swietenia macrophylla* (acajou), *Cedrela* spp et *Shorea leprosula* (meranti rouge) ont besoin d'un degré plus élevé de perturbation que n'en créent en général les régimes à faible impact et faible intensité de coupe. Les auteurs proposent que les écologistes concentrent moins leur attention sur les impacts à court terme de l'exploitation forestière et davantage sur la gestion des forêts de production exploitées à des fins commerciales qui sont protégées contre les feux de brousse, le braconnage et la conversion. Ces forêts gérées "continueront de renfermer une grande partie de leur biodiversité d'avant la récolte, bien plus que si elles devaient être converties en pâturages, terres agricoles, ou en ligniculture pour bois de pâte".

Discussion sur la fiscalité forestière

Le programme de la Banque mondiale sur les forêts (PROFOR) a organisé un atelier international sur la réforme des systèmes de fiscalité forestière, qui a eu lieu du 19 au 21 octobre 2003 à Washington DC (Etats-Unis). L'atelier devait être un forum où les questions d'économie politique relatives aux réformes de fiscalité forestière pouvaient être débattues ouvertement. Les participants des secteurs publics et privés de sept pays—Brésil, Cambodge, Cameroun, Ghana, Honduras, Indonésie et Nicaragua—ont partagé leurs expériences. L'atelier a examiné non seulement l'efficacité des systèmes de fiscalité forestière pour la perception et la maximisation de revenus, mais également les instruments fiscaux en tant que moyens pour promouvoir l'aménagement forestier durable et les objectifs sociaux plus larges de réduction de la pauvreté, d'égalité entre les sexes et de bonne gouvernance.

Un sommaire de l'atelier peut être téléchargé du site www.profor.info/pdf/FFSbriefingnote.pdf, ou obtenu en contactant Laura Ivers, fonctionnaire chargée des communications, PROFOR, 1818 H Street, NW, Washington, DC, 20433 Etats-Unis; Tél 1-202-473 2396; Fax 1-202-522 1142; laivers@worldbank.org